

UNIVERSITE DE VALENCIENNES
ET DU HAINAUT-CAMBRESIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 6 NOVEMBRE 1986

LES DECISIONS

Le Conseil à l'unanimité :

- a approuvé l'action du Président TISON pour faire aboutir un projet de constructions nouvelles ENSI - DROIT - I.U.T. (cf page 4) ;
- a adopté la décision budgétaire modificative ;
- a autorisé le Président à engager l'Université (pour un maximum de 10.000F) comme membre du Conseil d'Administration de la future société locale d'exploitation du câble du Valenciennois ;
- a créé un Diplôme d'Université "Formation, Animation, Responsabilité" (DUFAR) ;
- a autorisé le Président a signé une convention avec le CAPEP ;
- a autorisé l'utilisation du mot "Université" par le futur club sportif "Valenciennes - Université - Club"

ORDRE DU JOUR

- Informations du président ;
- Décision budgétaire modificative ;
- Projet de création d'une société locale d'exploitation du câble du Valenciennois (S.L.E.C.) ;
- Proposition de création d'un Diplôme Universitaire de Formation Animation Responsabilité (D.U.F.A.R.) ;
- Convention avec le Centre de Formation et de Perfectionnement de HAUTMONT ;
- Convention avec le C.A.P.E.P. ;
- Questions diverses.

.../

MODIFICATIONS DE L'ORDRE DU JOUR

- . L'examen de la convention avec le Centre de Formation et de perfectionnement d'HAUTMONT est retiré de l'ordre du jour en l'absence des rapporteurs du projet ;
- . M. CARPENTIER, Conseiller Général et Maire de TRITH, demande que lors d'un prochain Conseil soit examiné le problème de la drogue "car l'Université accueillerait des étudiants étrangers dont le seul objectif serait la vente de drogues diverses" ;
- . M. MORIAMEZ propose l'examen de la création du Valenciennes Université Club (V.U.C.).

INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Président rappelle :

- Les habilitations à enseigner en 86/87 :

- . le D.E.S.S. Sciences et Techniques de la Communication Audio-visuelle ;
- . le DEUG Rénové en L.E.A. ;
- . la 4ème mention "Gestion Industrielle" de la M.S.T. Productique

- Les créations de postes :

- . affectés au DEUG Rénové L.E.A. : un poste de Professeur en Sciences de Gestion, un poste de certifié en Economie et Gestion
- . à l'I.U.T. : un Maître de Conférences en Electronique, un Adjoint d'Enseignement ;
- . à l'Université : un Maître de Conférences en Electronique, un Maître de Conférences en Sciences Economiques.

- Les créations en Sciences Economiques permettront à l'Université d'augmenter ses chances d'obtenir les habilitations à dispenser des enseignements nouveaux dans cette discipline (DEUG Droit Rénové, DEUG Sciences Economiques).

- Les créations en Electronique sont liées en partie à la création du D.E.S.S. en Sciences et Techniques de la Communication Audiovisuelle.

. enfin, concernant les A.T.O.S., la suppression du poste 2B (M. NOBILI) est compensée par la création de 3 postes : 4D (ENSI), 4D et 2B (postes gagés) et les transformations d'un 5B en 2A et d'un Aide de Laboratoire en 6B. Les créations peuvent apparaître insuffisantes mais il faut savoir que 1 080 postes ATOS ont été supprimés cette année.

LE PROJET DE CONSTRUCTIONS ENSI-DROIT-I.U.T.

Ce dossier est bien entendu prioritaire pour le Président. Monsieur U. BATTIST, Conseiller Régional, a alerté l'Université sur la possibilité d'un co-financement de constructions universitaires par le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional).

Le FEDER financerait à hauteur de 45 millions de Francs en 1987, 88 et 89 les 3 dossiers retenus par le Conseil Régional (le dossier de VALENCIENNES déposé le 2 juillet a été classé en première position et obtiendrait 15 millions si d'autres partenaires y participaient).

Le 8 juillet le Président TISON rencontre le Directeur des Enseignements Supérieurs et le 23 Juillet le dossier technique est transmis par le Rectorat au MEN où vient d'être nommé chargé de missions pour les enseignements technologiques et les opérations immobilières le Professeur valenciennois E. BRIDOUX.

- Un autre projet de construction, celui d'un 5ème département de l'I.U.T, était plus avancé car programmé au contrat de plan Etat-Région. Le montant de 18 millions de Francs (constructions + équipement) était réparti ainsi : Etat 50% (9 millions), Fonds d'Investissement pour le Bassin Minier (FIBM) 25% (4,5 millions), Région 12,5% (2,25 millions), autres collectivités 12,5%. Mais la non-ouverture du 5ème département pour des raisons pédagogiques (un manque de postes) a entraîné le blocage des crédits du MEN (9 millions en 1986 et 87) par les Contrôleurs financiers qui sont totalement indépendant du MEN.

- Alerté par M. BRIDOUX de la perte virtuelle des crédits du MEN (9 millions), le Président TISON, en accord total avec le Président et le Directeur de l'I.U.T., propose au MEN la substitution du projet I.U.T. par le projet ENSI-DROIT, substitution qui implique un avenant au contrat de plan Etat/Région (prévu pour l'I.U.T.).

Grâce aux interventions répétées du Président honoraire E. BRIDOUX, le dossier semble engagé de façon très satisfaisante.

Le Président remercie très vivement Monsieur BRIDOUX de son appui déterminant ; il remercie également les services rectoraux des constructions universitaires du travail important qu'ils ont accompli dans un temps très court.

Le projet "ENSI" porte sur l'édification d'un bâtiment de 2080 m² pour un coût de 21,65 millions de francs, financé par l'Etat (9 millions), le FEDER, la Région, les autres Collectivités.

Le reste des crédits FEDER (on peut raisonnablement de cet organisme espérer 15 Millions) permettra ensuite d'amorcer les constructions du 5ème Département de l'I.U.T. et du Droit. Le Président TISON s'est d'ailleurs engagé à faire aboutir le dossier. Au cours du débat MM. GUILLAUME et OBERT renouvellent leur accord, Mme MONSALLIER rappelle les conditions difficiles que rencontrent les étudiants de Droit, M. CARPENTIER propose d'intervenir auprès du Fonds Spécial des Grands Travaux (FSGT), MM. MORIAMEZ, PHILIPPE et DEL CAMPO se félicitent de l'action efficace qu'a menée le Président TISON.

Le Conseil vote à l'Unanimité la résolution suivante :
Le Conseil d'Administration de l'Université de VALENCIENNES et du HAINAUT-CAMBRESIS dans sa séance du Jeudi 6 Novembre 1986 a approuvé à l'unanimité l'action et les choix du Président TISON en matière de constructions universitaires (3ème tranche : Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs, 5ème Département de l'Institut Universitaire de Technologie, Institut des Sciences Juridiques, Economiques et de Gestion).

En particulier le Conseil d'Administration a accepté à l'unanimité de substituer au projet de construction d'un 5ème Département de l'Institut Universitaire de Technologie, projet acté au présent contrat de plan Etat/Région, celui de construire les locaux de l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs. Cette substitution, qui impliquera un avenant au contrat de Plan Etat/Région a été notamment défendue par le Président et le Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie, membres du Conseil d'Administration, considérant que l'intérêt de l'Université commandait cette décision.

LA D.B.M.

Elle concerne des décisions proposées par les Conseils d'Instituts. On remarque cependant que les frais de téléphone de l'Université avoisinent le million de francs pour l'année, ce qui apparaît anormal aux conseillers. Une étude sera présentée lors d'un prochain conseil.

- M. GUILLAUME s'inquiète que l'on finance des équipements par la formule crédit-bail dont les annuités "ligotent" les successeurs des Directeurs d'Instituts.

- M. BOURTON et M. TISON souhaitent que le Service Technique Général établisse son budget en tenant compte des objectifs, surtout dans le domaine des équipements "sécurité" que la loi rend obligatoires.

- M. MORIAMEZ demande d'ailleurs que tous les Chefs de Services Communs préparent leur budget en fonction des prévisions réelles.

La D.B.M. est adoptée à l'unanimité

- L'Agent Comptable demande alors au Conseil de considérer comme irrecouvrables deux factures adressées à deux entreprises "disparues", la Boulonnerie de THIANT et SABES; les montants respectifs sont de 1147 francs + 5475 francs (les factures concernaient des actions effectuées par le CEPPE).

PARTICIPATION AU RESEAU CABLE

MM. MORIAMEZ et LEVIN présentent le projet de réseau câblé pour le Valenciennois (un dossier est à la disposition des conseillers). Actuellement une association présidée par M. PARENT, Maire d'ANZIN, regroupe les 3 communes (avec AULNOY et VALENCIENNES) qui ont étudié l'implantation de ce réseau, en liaison avec la C.C.I., l'Université, la Direction Générale des Télécommunications et la SETUDE.

Cette Association doit se transformer en Société locale d'exploitation du câble (SLEC) dont le capital sera au minimum de 250 000 francs (51% seront détenus par les 3 communes). Il est demandé aux Conseillers d'autoriser le Président à faire entrer l'Université au sein du Conseil d'Administration de la future SLEC, cette participation n'étant pas supérieure à 10 000 francs. En outre l'Université veillera à la réalisation d'un projet unique de SLEC pour le Valenciennois comme l'ont souhaité Mme LUBRANI et M. PHILIPPE, souhait que le Président TISON soutient avec insistance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

DUFAR

Présenté par le CEPPEP et l'IFOREP le "Diplôme d'Université Formation - Animation - Responsabilité" (DUFAR) est une formation de formateurs conçue notamment par MM. LECOCQ et MONTAGNON. Elle est déjà enseignée et financée totalement par l'Etat et la Région. Il s'agit simplement de demander aux Conseillers d'accorder le label "Diplôme d'Université".

Ce D.U., auquel on ajoutera des notions de sociologie, à la demande de M. PHILIPPE, est adopté à l'unanimité et sera mis en place dès Septembre 1987.

CONVENTION AVEC LE CAPEP

Le CAPEP, organisme d'éducation collective d'adultes, que préside M. MORIAMEZ, dispense chaque année des formations à environ 1 000 personnes. Le CAPEP loue à l'I.U.T un hangar de 100 m² situé dans les ateliers de Maintenance Industrielle. Le CAPEP a financé l'aménagement de ce hangar en bureaux, a acquis du matériel audiovisuel... La cohabitation CAPEP - Université doit être "réglementée" par une convention. Le Conseil modifie l'article 3 en ajoutant "utilise et" au début de la 3ème ligne et en supprimant "et ce depuis 1982" (ligne 3) et "comme une UER" (ligne 4).

La convention est adoptée à l'unanimité.

.../

CREATION DU VALENCIENNES - UNIVERSITE - CLUB (V.U.C)

A l'initiative de M. BLIN Enseignant à l'I.U.T. et de M. PRUVOT Responsable du Service des Sports, un groupe à émis le souhait de créer un Club Sportif "Civil" notamment pour les étudiants et les anciens étudiants.

Pour que le Club puisse utiliser le mot "Université" il doit obtenir l'autorisation du Conseil. Cet accord est obtenu à l'unanimité.

Signalons que le "VUC" va créer les sections : aviron, gymnastique, badminton, balle au tambourin et regroupera 300 licenciés dès maintenant.

MEMBRES PRESENTS

PERSONNALITES EXTERIEURES : Mme LUBRANI,
MM. BODART, CARPENTIER, GUILLAUME,
PHILIPPE, SZYMUSIAK.

COLLEGE A : Mme VICHY,
MM. BOURTON, FIOROT, HORLING, MORIAMEZ, WILLAEYS.

COLLEGE B : Mme MONSALLIER, Melle PLAISANT,
MM. DEL CAMPO, NOGACKI, NONGAILLARD, OBERT, RAVIART,
TISON

COLLEGE ETUDIANTS : Melle COUPLET,
M. ESPALIEU.

COLLEGE ATOS: Mmes CLEUET, FRANCE,
MM. BALENGHIEN, CAMUS, DUEZ.

MEMBRES DE DROIT : MM. POIRSON, RENZI, VANCEULEBROECK.

INVITES EXCUSES : M. PRUVOT

INVITES : MM. ANGUE, BLAISE, LEVIN.

ONT DONNE POUVOIR :

M. PARENT à M. BODART
MM. DELQUIGNIES et DELBECQ à M. GUILLAUME
M. GRIMALDI à Mme LUBRANI
M. BRIDOUX à M. MORIAMEZ
MM. FLORENT et TOURNIER à M. HORLING
MM. RAVALARD et SOENEN à M. BOURTON
M. GADRON à M. OBERT
M. LOQUET à M. DEL CAMPO
M. SENECHAL à M. ESPALIEU
M. VERCAIGNE à Melle COUPLET
M. LECHIFFLART à Melle COUPLET
Mme AMEUR à Mme FRANCE